



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2321

Signataire : Sophie Demaurex

Date de dépôt : 22 janvier 2026

Question écrite urgente

Est-ce que l'hôpital doit rester un lieu de vie pour les enfants en attente de structures adaptées ?

Le Grand Conseil a adopté, le **22 mai 2025**, la *Motion 3127* visant à mettre en place un **plan d'action ambitieux, coordonné** et surtout **immédiatement opérationnel** dans le domaine de l'accueil et du placement d'enfants hors du milieu familial. Cette motion rappelait notamment que **des enfants sans indication médicale d'hospitalisation sont maintenus aux Hôpitaux universitaires de Genève faute de places dans des structures adaptées**, une pratique gravement contraire à leur intérêt supérieur et lourdement dénoncée de longue date.

Plus d'une année et demie plus tard, de nombreuses informations concordantes indiquent qu'en **janvier 2026**, plusieurs enfants demeurent **toujours hospitalisés pour des raisons exclusivement sociales**, faute de solutions d'accueil disponibles. Cette situation questionne la mise en œuvre, ou son efficience, du plan d'action demandé par le parlement, ainsi que la capacité du système de protection de l'enfance à répondre à l'urgence de ces situations.

Au vu de la gravité des enjeux éducatifs, affectifs et développementaux pour ces enfants, et considérant la surcharge inutile qu'occasionnent ces placements hospitaliers dans les structures des HUG, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre **en urgence** aux questions suivantes :

- Combien d'enfants sont actuellement hospitalisés aux HUG pour des raisons dites « sociales », c'est-à-dire en l'absence d'indication médicale d'hospitalisation ?**
 - Quelle est **leur durée moyenne de séjour** dans cette situation ?

2. **Quelles mesures concrètes ont été mises en œuvre** depuis l'adoption de la *Motion 3127* pour augmenter la capacité d'accueil (foyers, familles d'accueil, dispositifs alternatifs, mesures APFM) ?
 - Merci de préciser les mesures déjà réalisées, celles en cours et celles planifiées.
3. **Quel budget a été alloué** spécifiquement à la réalisation du plan d'action demandé par le Grand Conseil ?
 - Est-il déjà engagé et suffisant pour répondre à la demande ?
4. **Quelles sont les principales difficultés rencontrées** dans la mise en œuvre du plan (recrutement, infrastructures, coordination interservices, autres) ?
 - Quelles solutions sont envisagées pour les surmonter rapidement ?
5. **Quelles actions d'urgence** le Conseil d'Etat prévoit-il pour **mettre immédiatement fin** aux hospitalisations sociales encore en cours ?
 - Sous quel **délai** estime-t-il pouvoir y parvenir ?
6. Enfin, le Conseil d'Etat peut-il s'engager à **fournir un état des lieux trimestriel** au Grand Conseil concernant l'évolution du nombre d'enfants en situation d'hospitalisation sociale et des places disponibles dans les dispositifs d'accueil ?

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.